

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 287

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,  
M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 12**

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« en coopération avec les Observatoires régionaux des espaces naturels, agricoles et forestiers ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En matière d'espace, le niveau régional doit être mieux reconnu. Cela se justifie notamment par sa meilleure connaissance des réalités locales. Il est donc important que les résultats des Observatoires régionaux des espaces naturels, agricoles et forestiers soient valorisés, comme c'est le cas dans la phrase précédente relative à son rôle d'évaluation.